



Cadre réservé au CGF

2025 - 175

OFFRE D'EMPLOI

Nom de la Collectivité : COMMUNE DE NUKUHIVA

Emploi : (Nbre d'emploi) 1 Responsable des bâtiments communaux

Catégorie¹ : A B C D

Spécialité¹ : Administrative Technique Sécurité Civile Sécurité Publique

Domaine : bâtiments communaux

Grade : technicien

Service : technique

Date limite de dépôt des candidatures : 07/04/2025

Emploi à pourvoir à compter du : 15/04/2025

Type de recrutement¹ : Permanent Temporaire (durée du CDD en mois) : jusqu'au 31 décembre 2025

Recrutement ouvert à :

- Tout fonctionnaire communal de spécialité et de grade équivalent ;
- Tout fonctionnaire autre que communal de spécialité et de grade équivalent (en détachement)
- Toute personne correspondant au profil recherché et aux conditions statutaires ;

Missions principales :

Sous l'autorité du responsable des services techniques (RST), le responsable des bâtiments municipaux coordonne l'ensemble des activités d'entretien, de maintenance et de travaux sur le patrimoine immobilier de la commune de NUKU HIVA soit par les services en régie des équipes municipaux soit par le concours de prestataires d'entreprises de travaux. Il encadre les personnels de ces équipes, organise le travail et contrôle la qualité des travaux.

Profil recherché :

Doit être dynamique, organisé(e) et avoir un bon relationnel. Une bonne condition physique est requise. Il ou elle serait amené(e) à travailler en équipe et la possession du permis est un plus.

Niveau de diplôme minimum requis : Aucun DNB/CAP/BEP BAC BAC+3

Localisation : sur le territoire de la commune de Nuku-Hiva

Temps de travail¹ : temps complet temps non complet (durée hebdomadaire :)

Rémunération : conditions statutaires

Pour tout renseignement, nom et coordonnées de l'agent en charge du recrutement :

BONNO Temaeva : Tel : 40.91.03.61 – Fax : 40.92.03. 90 – e-mail : sg@communedenukuhiva.pf

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV+ diplôme) à :

Mr KAUTAI Benoît – Maire de NukuHiva – BP 28 – 98742 Taiohae